



PRÉFET DU RHÔNE

04 MAI 2016

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Lyon, le

Service Eau et Nature

Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU RHONE SERVICE EAU ET NATURE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du **04 MAI 2016**, et sur la demande du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique d'Assainissement de la Pray (SIVU de la Pray), le projet d'extension de la station d'épuration de CHATILLON D'AZERGUES est soumis à enquête publique préalable à l'autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement.

Le dossier d'autorisation traite de l'augmentation de la capacité de la station d'épuration de CHATILLON D'AZERGUES (passage de 9000 à 14000 EH) afin de suivre l'évolution démographique des communes et de la gestion du temps de pluie sur le système d'assainissement (travaux sur les déversoirs d'orage, travaux de mise en séparatif de réseaux sur LOZANNE, construction de bassins d'orage à CHESSY et CHATILLON D'AZERGUES).

L'enquête se déroulera sur le territoire des communes de CHATILLON D'AZERGUES et LOZANNE pendant un mois, du 6 juin au 5 juillet 2016 inclus.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier comprenant une demande d'autorisation, et une étude d'impact, en mairies de CHATILLON D'AZERGUES et LOZANNE aux jours et heures d'ouverture au public. Toute personne peut obtenir sur sa demande, et à ses frais, communication d'un exemplaire du dossier d'enquête.

M. Denis SIDOT, retraité de la fonction publique territoriale, désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, se tient à la disposition du public en mairies de CHATILLON D'AZERGUES et LOZANNE, aux dates et heures suivantes :

CHATILLON D'AZERGUES	Le 6 juin 2016	De 15h à 17h
LOZANNE	Le 15 juin 2016	De 9h à 11h
LOZANNE	Le 23 juin 2016	De 14h à 16h
CHATILLON D'AZERGUES	Le 5 juillet 2016	De 15h à 17h

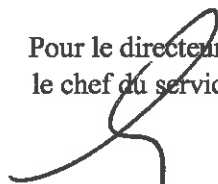
M. Jean-Loup BACHET, retraité-ingénieur de l'ENSAM, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Des informations peuvent être demandées à la personne responsable de l'opération, M. Pierre PRUNET, président du SIVU de la Pray, au n° 09.64.23.20.53, ou par courriel à l'adresse : sivudelapray@wanadoo.fr.

Les observations sur le projet devront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet en mairies de CHATILLON D'AZERGUES et LOZANNE, ou être adressées par écrit à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête fixé à l'adresse de la mairie de CHATILLON D'AZERGUES.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie précitée, à la direction départementale des territoires du Rhône- service eau et nature, et sur le site internet des services de l'Etat dans le Rhône : www.rhone.gouv.fr
Au terme de l'enquête publique, le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation.

Pour le directeur départemental,
le chef du service,



Laurent GARIPUY